

DÉLIBÉRATION N° CA 15-12 DU 17 MARS 2015

**relative à l'engagement de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
dans les contrats de plan Etat-Région
2015-2020**

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération n° 12-12 du 18 octobre 2012 portant approbation du 10^{ème} programme d'intervention (2013-2018) de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie approuve l'engagement de l'agence dans les contrats de plan Etat-Région concernant les régions situées dans le bassin Seine-Normandie.

Article 2

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie autorise, pour les régions situées dans le bassin Seine-Normandie, la Directrice générale de l'agence à finaliser et à signer les contrats de plan interrégionaux, les contrats de plan Etat-Région ou les conventions d'application de ces contrats.

**La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence
de l'eau Seine-Normandie**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du Conseil d'administration**



Jean DAUBIGNY